

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

510412017

Dossier complet le

510412017

N° d'enregistrement

2017. AAA. DP-00450

1. Intitulé du projet

Création d'une centrale hydroélectrique au barrage de Salles à Jenzat (03) sur la Sioule

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Semonsat

Prénom Jean-Christophe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 10	Restauration de la crête du seuil existant à son altitude historique, entraînant une modification du profil en long sur 35 m
Rubrique 29	Nouvelle installation hydroélectrique, d'une Puissance Maximale Brute estimée à 480 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Restauration de la crête du seuil existant à son altitude historique.
Création d'une microcentrale hydroélectrique sous la forme de trois vis hydrauliques turbinant un débit maximal de 7m³/s chacune.
Création d'une passe à poissons attenante à la centrale en projet.

4.2 Objectifs du projet

Production hydroélectrique pour revente au réseau.

Mise en conformité réglementaire de l'ouvrage compte tenu du classement de la Sioule en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront prévus en 4 phases distinctes :

- 1) Mise en place de batardeaux, réalisation d'une pêche de sauvegarde puis mise hors d'eau du chantier par pompage ;
- 2) Création de la microcentrale hydroélectrique puis de la passe à poissons ;
- 3) Effacement des batardeaux ;
- 4) Réfection du seuil dans son état d'origine.

Toutes les précautions seront prises pour éviter toute dégradation du milieu, notamment vis à vis des risques hydrologiques et de déversement de produit polluant dans le cours d'eau. Des préconisations seront données dans un dossier spécifique (Autorisation environnementale unique).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Production hydroélectrique au fil de l'eau, sans création de tronçon court-circuité.

Le site fera l'objet d'une surveillance régulière mais ne nécessite pas la présence d'un employé en permanence. Le fonctionnement des ouvrages sera automatisé.

Le fonctionnement du site ne nécessitera l'utilisation d'aucun produit polluant et contribuera à la production d'énergie hydroélectrique n'émettant que très peu de gaz à effet de serre sur l'ensemble de son cycle de vie.

Un gardien effectuera un entretien régulier, tant pour la centrale que pour la passe à poissons (fréquence estimative bi-hebdomadaire).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale unique (Loi sur l'eau notamment)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation environnementale unique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Puissance Maximale Brute	480 kW
Débit turbiné maximal	21 m3/s
Surface globale du projet	800 m2
Longueur du remous hydraulique	1100 m
Élévation du niveau de la retenue	0.07 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Moulin de Salles,
Commune de Jenzat (03)

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 11' 56" _ Lat. 46 ° 10' 20" _

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. 3 ° 11' 31" ~~E~~ Lat. 46 ° 10' 06" ~~N~~

Point d'arrivée : Long. 3 ° 11' 56" ~~E~~ Lat. 46 ° 10' 20" ~~N~~

connection de O'AE

Communes traversées :

Jenzat (rive droite)
Saint Germain de Salles (rive gauche)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Le barrage existant est actuellement sans usage autre que patrimonial.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25/03/2016.

Le projet est situé en zone NHI, qui souligne notamment le caractère inondable de la zone. Le règlement du PLU stipule que toutes les constructions y sont interdites à l'exception de celles qui sont liées à l'exploitation de l'eau (cas du projet).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non **5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff de type I "Basse Sioule", 830020552
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone qualifiée de potentiellement humide, sans inventaire réalisé (source : Réseau partenarial des données sur les zones humides).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Sioule approuvé le 18/11/2008. PPRN Mouvements de terrain et tassements différentiels - retrait gonflement des argiles approuvé le 22/08/2008.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC Basse Sioule FR8301017 (0 m) ZSC Gorges de la Sioule FR8301034 (1300 m en amont) ZPS Gorges de la Sioule FR8312003 (1300 m en amont)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château de Salles (800 m) Château de Jezat (> 800 m) Eglise Saint Martin (> 800 m) Porte du presbytère (> 800 m)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21 m3/s. Aucun impact hormis très localement, pas de création de tronçon court-circuité. L'intégralité des débits prélevés est restituée en pied de barrage.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ne sait pas à ce stade du projet. Si excédentaire, l'excédent sera limité à 100 - 200 m3 de remblai. <i>déblai</i> <i>connection de D'AE</i>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact limité aux travaux, circonscrits au barrage. En fonctionnement, la continuité écologique sera améliorée par le projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts positifs indirects attendus de par l'amélioration de la continuité écologique (montaison piscicole par la passe à poissons, dévalaison par les vis hydrauliques, au caractère ichtyophile reconnu).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit comparable à la surverse sur le seuil actuel. Aucune habitation à moins de 150 m.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site isolé géographiquement, sans ligne de co-visibilité avec aucun des monuments historiques locaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

Le projet de passe à poissons est une obligation réglementaire, non soumise à la procédure cas par cas.

La création de la centrale hydroélectrique contribuera à la production hydroélectrique à partir de ressources naturelles renouvelables. Aucun produit polluant ne sera nécessaire à son fonctionnement. Le projet ne prévoit pas de création de tronçon court-circuité, l'ensemble des eaux turbinées sera restitué à l'aval du seuil. Le choix des turbines a été fait pour éviter tout impact à la dévalaison sur la faune piscicole.

L'impact de la réfection du seuil sera limité : le seuil, qui présente une brèche en rive gauche, sera rétabli à son altitude d'origine. Le projet entraînera une élévation moyenne du niveau de la retenue de 7 cm seulement, sans impact notable sur les milieux naturels environnants.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Profil en long pour le débit moyen de la Sioule, dans l'état actuel et dans l'état projeté

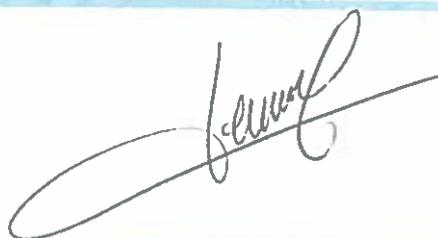
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

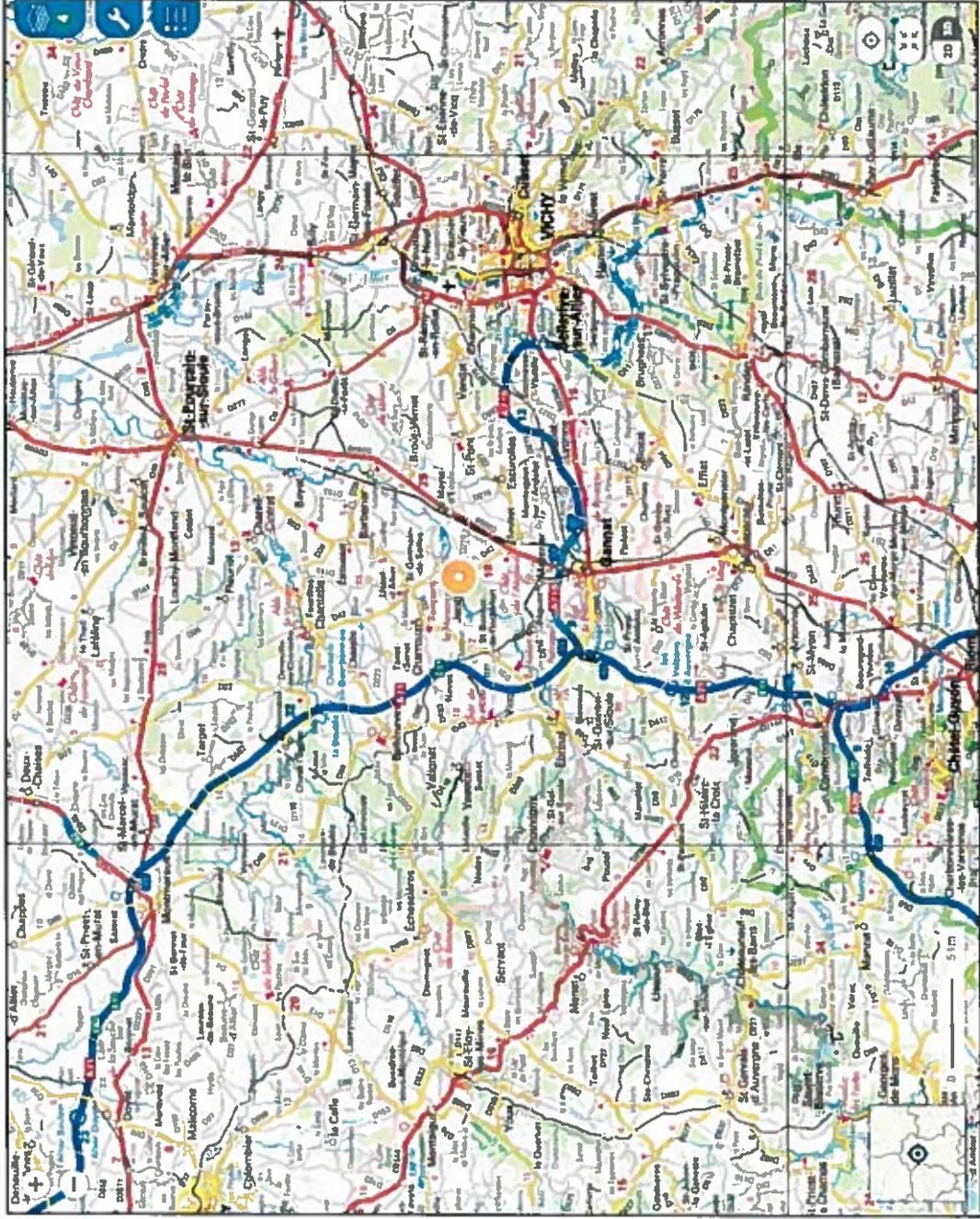
Fait à Gannat

le. 30 Mars 2017

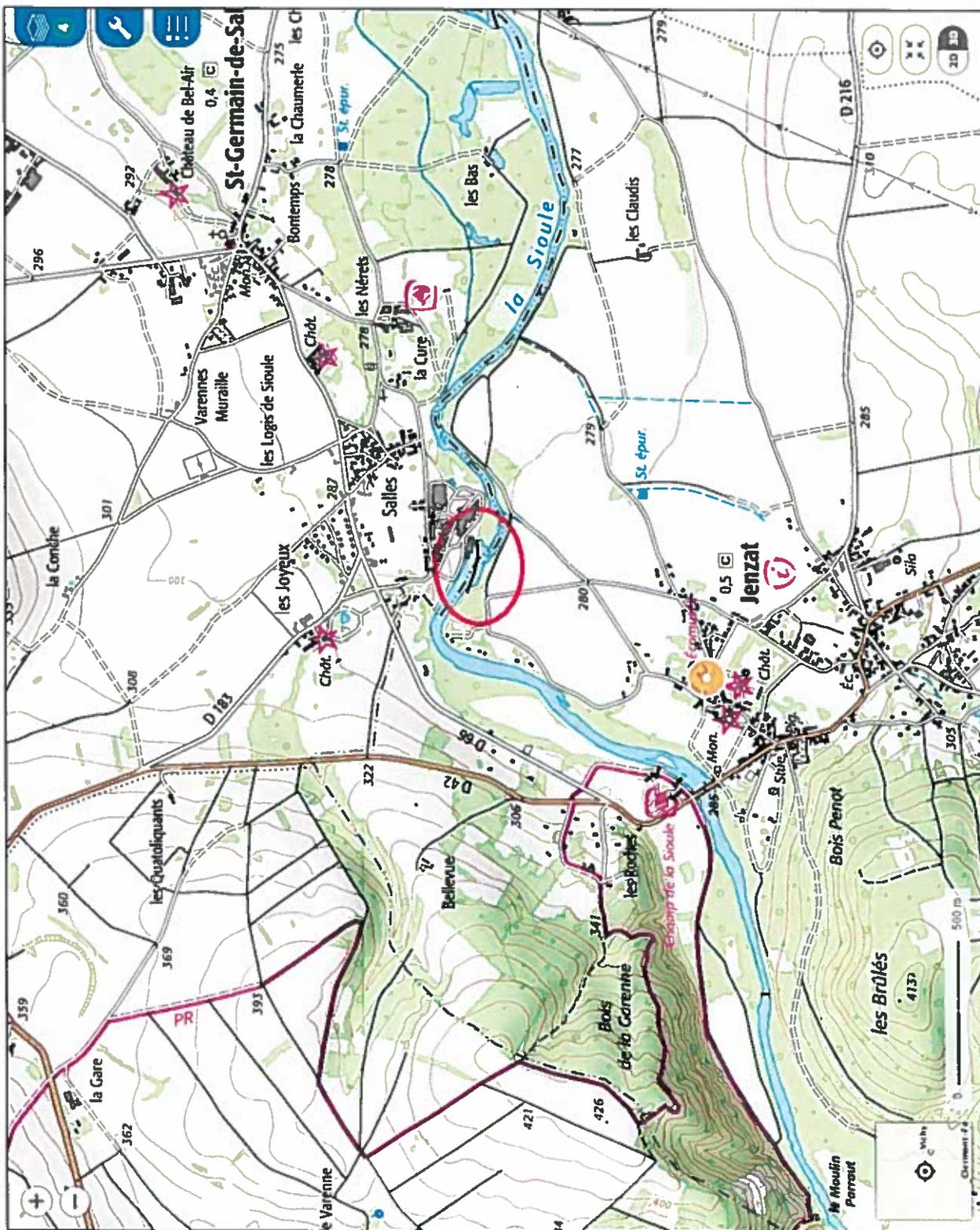
Signature



Localisation du projet



Carte routière, source geoportail.gouv.fr



Carte IGN, d'après geoportail.gouv.fr



Photographie aérienne et plan cadastral, source : geoportail.gouv.fr

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Police de l'Eau

Yzeure, le 3 janvier 2017

Bureau Eaux et Milieux Aquatiques

Affaire suivie par : Laurent GENESTE
Tél : 04 70 48 77 28
laurent.geneste@allier.gouv.fr

Objet : projet d'équipement hydroélectrique du barrage de Salles à Jenzat

P.J.: formulaire d'examen au cas par cas

Monsieur,

Par courrier du 8 septembre 2016, vous informez la Direction Départementale des Territoires (DDT) que vous avez signé le 26 avril 2016 une promesse de vente avec la Commune de Jenzat en vue de vous porter acquéreur du barrage de Salles, commune de Jenzat. Vous précisez également que vous projetez d'installer une micro-centrale hydroélectrique au droit de ce barrage et dans ce but vous avez missionné le bureau d'études « Jacquel et Chatillon » pour réaliser une étude portant sur la continuité écologique du site. Vous indiquez enfin que vous envisagez d'organiser une réunion sur le site avec les différents services concernés, ainsi qu'avec vos conseils (Monsieur Vincent FERRY et bureau d'études « Jacquel et Chatillon »).

Je prends bonne note de ces informations. Par ailleurs, je souhaite porter à votre connaissance les éléments ci-dessous qui avaient été transmis par courriel du 2 février 2016 à Monsieur Vincent FERRY qui voulait relancer le projet d'équipement hydroélectrique du barrage de Salles :

- Le moulin de Salles n'apparaît pas sur la carte de Cassini. Par ordonnance royale du 19 juillet 1832 ont été autorisées la reconstruction du barrage et la poursuite d'exploitation du moulin. Par arrêté préfectoral du 6 mars 1869 ont été autorisés le dérasement partiel du barrage et la poursuite de l'exploitation du moulin.

- Actuellement, le barrage n'a plus d'usage (le canal d'amenée de l'ancien moulin a été comblé suite à l'extension de la minoterie THIVAT). En conséquence, l'équipement est soumis à une procédure d'autorisation complète (articles L 214-3 du code de l'environnement et L 511-2 du code de l'énergie).

- Après un examen au cas par cas, les projets d'une puissance maximale brute (PMB) < 4,5 MW peuvent-être soumis à évaluation environnementale en application de l'article R 122-2 du code de l'environnement.

Monsieur Jean-Christophe SEMONSAT
30 rue Maurice Barroin
03800 GANNAT

Copie :

- La procédure d'autorisation pourra être conduite au vu du compromis de vente en votre faveur.

En ce qui concerne l'application de l'article R 122-2 du code l'environnement, il est indispensable que vous envoyiez (si vous ne l'avez pas déjà fait) le formulaire ci-joint de demande d'examen au cas par cas, complété avec son annexe, par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Monsieur le Préfet de région, autorité environnementale
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
SCIDDAE – pôle autorité environnementale
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND cedex
ou que vous le transmettiez par voie électronique à l'adresse suivante : « ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr ».

Si une étude d'impact est exigée après examen au cas par cas, elle devra être jointe au document d'incidence à fournir dans le cadre de la procédure d'autorisation prévue aux articles L 214-3 du code de l'environnement et L 511-2 du code de l'énergie. Elle remplacera le document d'incidence si elle contient les informations demandées par ce dernier (article R 214-6 du code de l'environnement).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Francis PRUVOT



Chef du Service police de l'eau

la Sioule à Jenzat
Module 20.9 m³/s

08/12/2016 : BEJC
Q ~ 13 m³/s
NE AM 279.86
NE AV 277.68

31/08/2016 : Geometre
Q ~ 3.3 m³/s
NE AM 279.65
NE AV 277.45

Sioule amont barrage

Seuil du Moulin de Salles
Longueur 168 m
Altitude 279.52 - 280.03 NGF

Surface de l'eau = 279.65
(le 31 08 2016)

Seuil intérieur longueur 71 m
279.52 à 279.85
Point bas 279.52

Passé à ralentisseurs
Largeur 1.0 m
Non fonctionnelle

lame d'eau le 31 08 2016

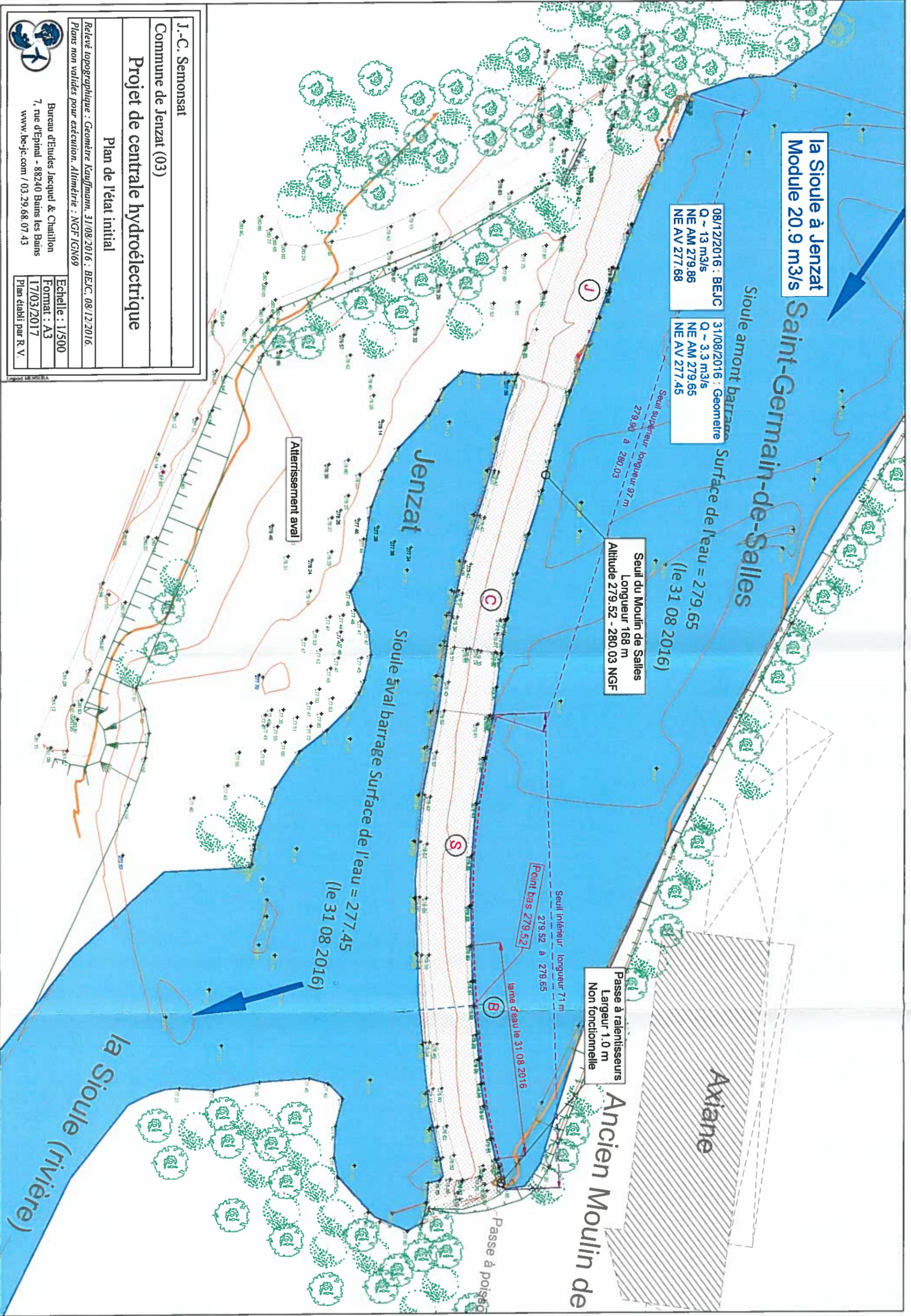
Ancien Moulin de

Axiane

Passé à poisso

Sioule à aval barrage Surface de l'eau = 277.45
(le 31 08 2016)

Atterrissement aval



J.-C. Semonsat
Commune de Jenzat (03)

Projet de centrale hydroélectrique

Plan de l'état initial

Relevé topographique : Geometre Kauffmann, 31/08/2016 ; BEJC, 08/12/2016
Plans non valides pour exécution. Altimétrie : NGF IGN69



Bureau d'Etudes Jacquiel & Chailion
7, rue d'Espinal - 88240 Bains les Bains
www.be-jc.com / 03.29.68.07.43

Echelle : 1/500
Format : A3
17/03/2017
Plan établi par R. V.



Photo n° 1 : Vue d'ensemble du barrage depuis la rive droite aval

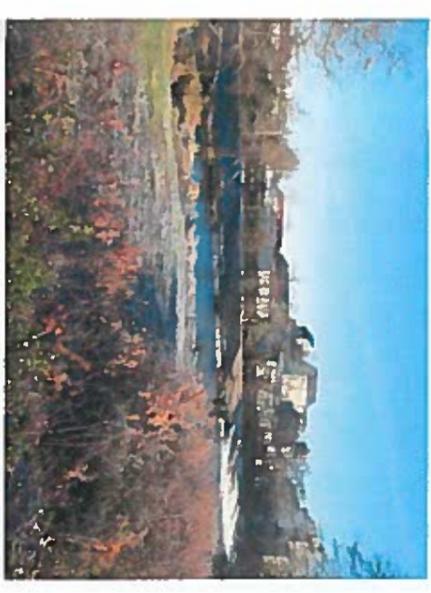


Photo n° 2 : Atterrissement et berges aval



Photos n° 3 et 4 : Vue de profil du barrage et de son parement



Photo n° 5 : Angle amont du barrage

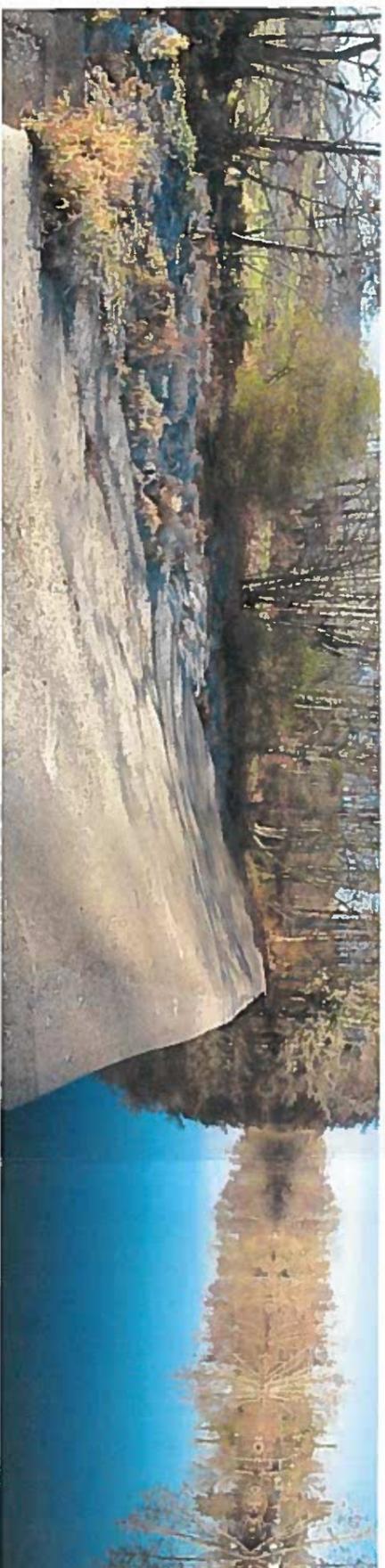


Photo n° 6 : Angle amont du barrage ; Implantation des vis et de la passe à poissons en projet

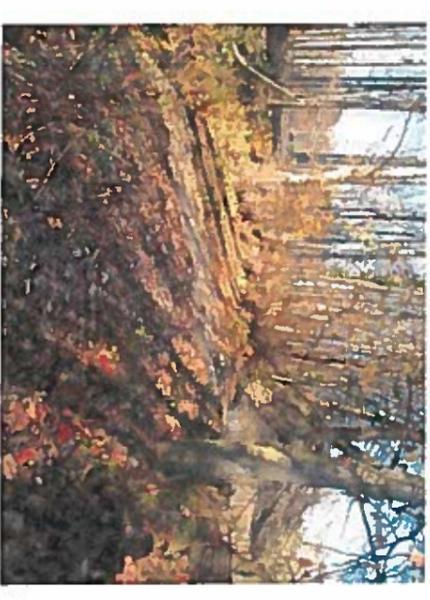


Photo n° 7 : Rive droite du seuil

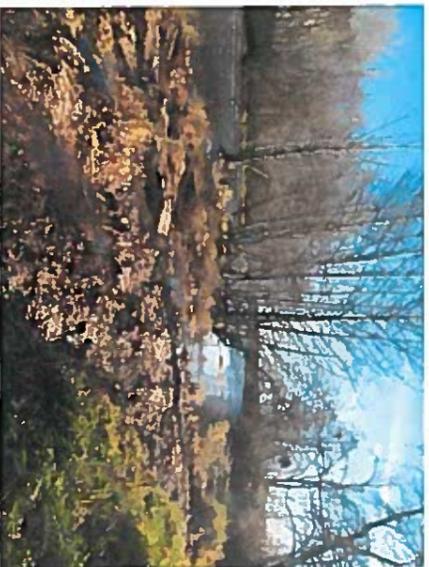


Photo n° 8 : Atterrissement aval, à curer



Photo n° 9 : Rive gauche du déversoir, passe à ralentisseurs

COMMUNE DE JENZAT (03)

PROJET DE CREATION DE
CENTRALE HYDROELECTRIQUE

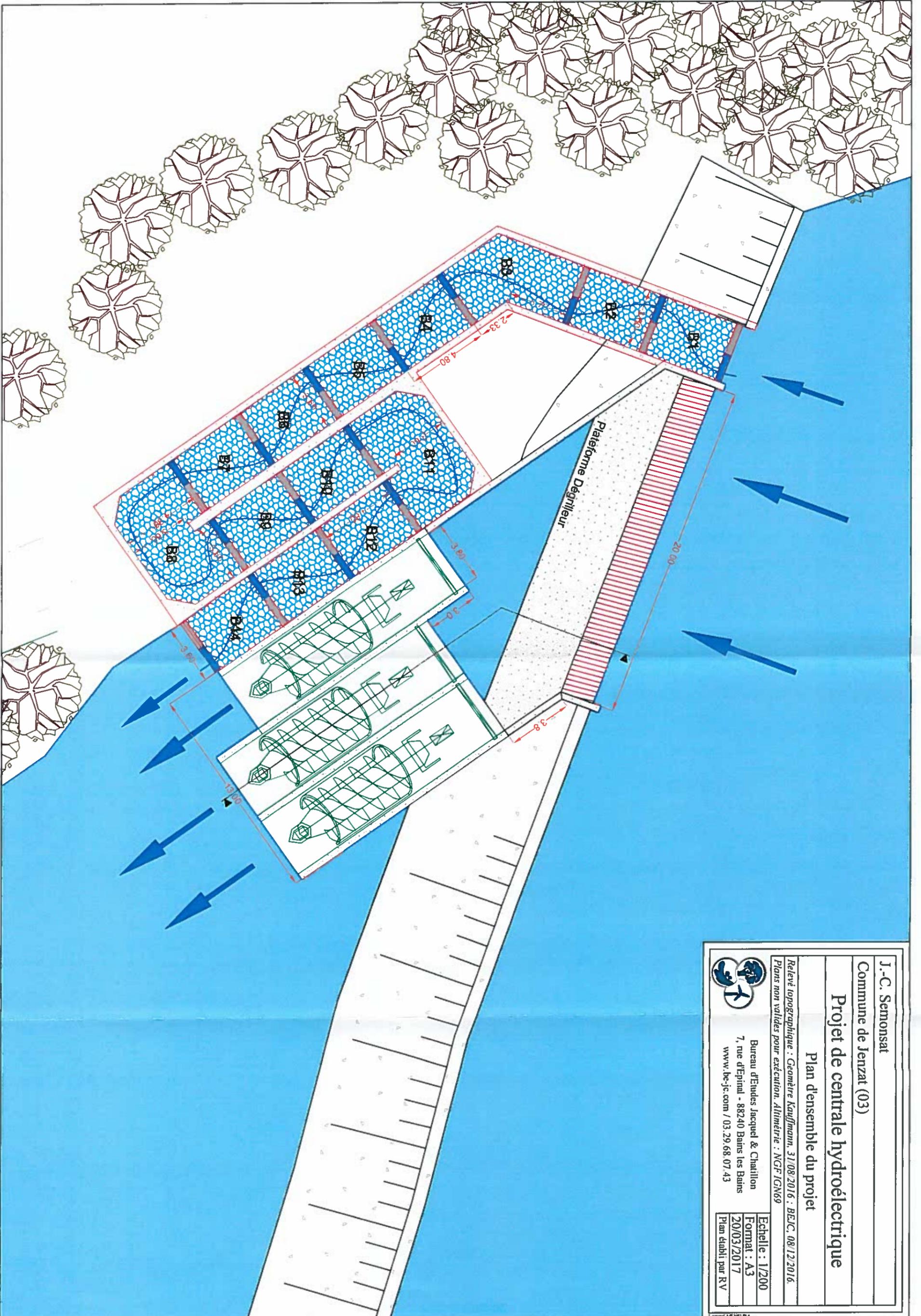
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE
(PRISES DE VUE DU 08/12/2016)

MARS 2017



Commune de Jenzat
Boulevard Jacques & Camille
03 47 82 22 22
www.jenzat.fr

Travaux réalisés par
BIOBAT SA
03 47 82 22 22
www.biobat.fr



<p>J.-C. Semonsat Commune de Jenzat (03)</p>	
<p>Projet de centrale hydroélectrique</p>	
<p>Plan d'ensemble du projet</p>	
<p>Relève topographique : Geomètre Kaufmann, 31/08/2016 : BEJC, 08/12/2016. Plans non valides pour exécution. Altimétrie : NGF IGN69</p>	
<p>Bureau d'Etudes Jacquet & Chatillon 7, rue d'Epinal - 88240 Bains les Bains www.be-jc.com / 03.29.68.07.43</p>	
<p>Echelle : 1/200 Format : A3 20/03/2017 Plan établi par RV</p>	

la Sioule à Jenzat
Module 20.9 m³/s

Plan de grille
Largeur 20 m
Profondeur 2.00 m
Entrefer 100 mm
Dégriateur + dalle sur pilotis

Vis hydrauliques
Qe = 3 x 7.0 m³/s
Vis rive droite prioritaire

Rivière artificielle, Q = 800 l/s
15 chutes de 18 cm, Pente 3.8 %
L x B x H = 4.80 x 3.60 x 0.65 m
Echancrures 170 x 45 cm
Pv - 130 - 180 W/m³

Curage du lit aval
Protection de berge

Confortement du barrage
Réfection de la crête à 280.01 NGF

Passerelle à poissons
existante à combler

J.-C. Semonsat
Commune de Jenzat (03)

Projet de centrale hydroélectrique

Plan d'ensemble du projet

Relève topographique : Geomètre Kauffmann, 31/08/2016 : BEJC, 08/12/2016.

Plans non valides pour exécution. Altimétrie : NGF IGN69



Bureau d'Etudes Jacquet & Chautillon
7, rue d'Espinal - 88240 Bains les Bains
www.be-jc.com / 03.29.68.07.43

Echelle : 1/500

Format : A3

23/03/2017

Plan établi par RV

Profil en long de la Sioule – Etat Actuel et Etat Projet

